

Extrait de



MEDIAPART

JEU.24 OCTOBRE 2013 - ÉDITION DU MATIN

## Conflit d'intérêts: la triple vie du sénateur Dominati

02 décembre 2010 | Par [Mathilde Mathieu](#) et [Michaël Hajdenberg](#)

Mediapart dévoile la triple casquette de Philippe Dominati, sénateur UMP, administrateur d'une entreprise d'éoliennes et du leader mondial des centres d'appels. Quels intérêts, au juste, s'emploie-t-il à défendre au Parlement?

Sur la question des conflits d'intérêts au Parlement, le sénateur Philippe Dominati (UMP) affiche une position radicale: «*Il ne faut pas réglementer!*» Et pour cause: en plus de son mandat de sénateur de Paris, qui lui rapporte déjà 7.000 euros d'indemnités par mois, Philippe Dominati pointe au conseil d'administration de [Theolia](#) (société spécialisée dans l'éolien) et préside le conseil de surveillance de [Teleperformance France](#) (filiale hexagonale du n°1 mondial des centres d'appels).

Philippe Dominati

A coups de jetons de présence et de missions grassement rémunérées, Philippe Dominati, condamné en première instance à six mois de prison avec sursis [dans une affaire de faux électeurs](#), quadruple quasiment ses revenus. En 2010, ces deux mandats privés devraient ainsi lui rapporter quelque 230.000 euros.

A priori, rien d'illégal: le [régime](#) des incompatibilités parlementaires (très lâche) n'interdit pas ces multiples casquettes. Mais comment l'élu peut-il concilier l'intérêt général, qu'il est censé porter dans l'hémicycle, avec l'intérêt de ses entreprises, qu'il est payé pour défendre? «*Il n'y a aucun conflit*», jure-t-il. Le Conseil de l'Europe a pourtant estimé que «*le conflit d'intérêts naissait d'une situation dans laquelle un agent public a un intérêt personnel de nature à influencer, ou paraître influencer, sur l'exercice impartial (de sa mission).*» N'est-il pas en plein dedans?

«*Vous ne pouvez pas interdire à un parlementaire de garder un pied dans son activité, réplique l'intéressé. Sinon, vous déconnectez la représentation nationale du terrain. On ne va pas non plus mettre un agent de police derrière chacun d'entre nous! Le meilleur garde-fou, c'est la transparence.*» Argument classique. Comme les 919 autres parlementaires français, Philippe Dominati a certes rempli une déclaration d'activité, au lendemain de son élection. Mais ce document, remis au bureau du Sénat ou de l'Assemblée, est interdit d'accès au public! «*Je ne suis pas sûr de l'avoir mis à jour...*», souffle au passage le sénateur UMP. Quand bien même: quelle garantie les citoyens pourraient-ils avoir qu'il ne fait pas en douce le jeu de l'éolien, ou qu'il ne favorise pas la délocalisation des centres d'appels au Maghreb?

En libéral décomplexé, Philippe Dominati répond: «*Le vrai lobby, c'est celui des fonctionnaires, ultra représentés au Parlement, qui vous expliquent que l'Etat doit dépenser toujours plus.*» Et d'ironiser: «*Vous voulez des parlementaires totalement nus, qui n'acceptent même pas une remise sur une Clio!*» C'est plutôt une question de curseur.

«Il ne s'agit pas de présumer la culpabilité, explique Martin Hirsch dans son livre, [Pour en finir avec les conflits d'intérêts](#), paru en octobre. Il s'agit d'abord de rendre les décisions insoupçonnables, de les mettre à l'abri du doute.» En l'occurrence, le doute persiste. Démonstration.

## Sa casquette Theolia

Philippe Dominati a rejoint le conseil d'administration de [Theolia](#) en juin 2009, alors que l'entreprise d'éoliennes semblait au bord du gouffre – non par conviction («j'étais réservé»), mais pour suivre un vieil ami (Eric Peugeot), qui en prenait les manettes. L'élu, qui a touché 38.000 euros de jetons de présence en 2009, siégeait alors à la commission des affaires économiques du Sénat, chargée des textes sur les énergies renouvelables et des questions suivantes: quel prix de vente pour l'électricité éolienne? Quelle réglementation pour préserver les paysages? Etc.

Son positionnement s'est encore compliqué au début 2010, lorsque Theolia l'a chargé d'une «mission» de la dernière chance, indispensable pour sauver l'entreprise de la liquidation (comportant la «supervision de tout contact utile à la réalisation du plan de restructuration financière», la «supervision des relations avec l'Autorité des marchés financiers», la «validation des options de stratégie de marché», etc). Une mission – pas loin du lobbying – rémunérée 80.000 euros (plus une prime en cas de réussite). Comment l'oublier dans l'hémicycle, quand débarque, par exemple, le projet de loi «Grenelle 2»?

Après une heure de discussion, Philippe Dominati ne nie pas la difficulté: «On peut se poser la question du conflit d'intérêts, admet-il. Avec Theolia, c'est presque un cas d'école...» Sans hésiter, il raconte d'ailleurs que le [Syndicat des énergies renouvelables](#) (auquel Theolia adhère) l'a contacté à l'automne 2009, après l'avoir identifié comme un relais potentiel, pour lui suggérer des amendements «maison», à glisser dans le budget 2010. «J'en ai peut-être défendu qui interagissaient avec Theolia, je ne me souviens plus», explique Philippe Dominati. «Le Syndicat m'en a encore proposé cette année, mais je n'en prends plus, jure-t-il. Quand on parle de l'éolien, je ne vais même plus en séance. La prudence me fait évoluer.»

Le Syndicat confirme certes que «Philippe Dominati n'intervient pas explicitement». En même temps, en juin 2010, en plein débat sur le projet de loi NOME (libéralisant le marché de l'électricité), le sénateur a participé à [l'audition](#) d'un concurrent de Theolia, le patron de GDF-Suez, au risque de sombrer dans le mélange des genres!

Quelques mois plus tôt, l'élu de Paris avait bénéficié d'un voyage d'études financé par le [Syndicat des énergies renouvelables](#), dans un village portugais à la pointe de l'éolien. Le sénateur se souvient avoir «mesuré là-bas le retard français»: «En général, je ne suis pas pour multiplier les aides publiques, mais je trouverais bien que la France se donne les moyens d'avoir des fonderies qui sachent construire des mâts et des pales d'éoliennes...» Qui parle, là? Le représentant du peuple ou l'administrateur de Theolia? Les convictions ou le portefeuille?

Enfin, Philippe Dominati représente ses pairs, en compagnie d'un sénateur socialiste, au [Conseil supérieur de l'énergie](#), une instance chargée de livrer un avis au gouvernement sur l'ensemble des textes réglementant le secteur! «Je n'y vais pratiquement pas, relativise le sénateur. Tout le monde vous dira que je fais mal mon boulot... Toute cette pile de décrets, c'est une corvée monumentale.» Sentant peut-être le vent tourner, Philippe Dominati assure qu'il s'apprête à en démissionner...

...Philippe Dominati n'apporte pas de réponses à ces questions: il ne voit pas où se situe le problème. Nous avons longuement rencontré Philippe Dominati, vendredi 26 novembre, qui a répondu à l'essentiel de nos questions.

A l'inverse, les sénateurs que nous avons sollicités pour un commentaire, issus des bancs de gauche comme de droite, n'ont pas souhaité s'exprimer à visage découvert. «*Joker!*», nous a lancé un UMP, gêné par l'ampleur des rémunérations annexes de son collègue.

Enfin, ni Theolia, ni Teleperformance, n'ont retourné nos appels.



Dominati Philippe, sénateur (photo web)

Membre de la **commission des finances** ▶

---

Membre du **groupe Union pour un Mouvement Populaire** ▶

### Groupes d'études

Membre du groupe d'études de l'énergie ▶, du groupe d'études Médias et nouvelles technologies ▶

---

### Autres fonctions

Président de la Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales ▶

Membre de la Commission d'enquête sur le rôle des banques et acteurs financiers dans l'évasion des ressources financières en ses conséquences fiscales et sur les équilibres économiques ainsi que sur l'efficacité du dispositif législatif, juridique et administratif destiné à la combattre ▶

